Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 11 (1931)

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel

Chambre de Commerce suisse en France

61, Avenue Victor-Emmanuel III

1931 Numéro unique Paris VIII°

1931

Numéro unique

TÉLÉPHONE Elysées 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

Commersuis-Paris 45

La Revue économique franco-suisse fait suite au Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce suisse

en France

Le numéro: 3 fr.
Un an: fr. 30
(argent français)

CHÈQUES POSTAUX Paris 32-44

Le Franc suisse

discours de Monsieur le Conseiller fédéral Musy (1)

Le fléchissement ininterrompu de certaines devises considérées jusqu'ici, à juste titre, comme le boulevard inexpugnable de l'étalon d'or, a immédiatement fait douter de la stabilité des autres devises. On s'est demandé en particulier si le franc suisse, qui tient inflexiblement la parité or depuis 7 ans, ne serait pas un jour, lui aussi, atteint par la grave crise qui ne connaît plus de frontière. Malgré ce que peut avoir de présomptueux une déclaration aussi catégorique faite à une époque d'inquiétude générale, il reste certain que le franc suisse n'est pas menacé.

En 1931, la crise qui depuis une année sévit aux Etats-Unis s'étend à toute l'Europe. Elle devient rapidement universelle. Elle a surpris notre pays alors que celui-ci est encore économiquement sain et financièrement fort.

Tandis que certains pays, comme l'Angleterre, n'ont point réussi à se relever complètement de la crise économique consécutive à la guerre, les années 1926, 1927, 1928 et 1929 furent pour l'industrie suisse une période d'incontestable prospérité. L'esprit d'initiative de nos industriels et de nos commerçants, leur entraînement technique, l'énergie de tout notre peuple, son sens de

l'épargne, la confiance qu'il garde en lui-même et la confiance que partout on lui accorde lui permirent d'affermir sa situation... Pendant cette période prospère, nos exportations sont en augmentation. Relevons aussi que l'industrie suisse eut la sagesse d'éviter prudemment les excès de développement artificiel qui, dans certains pays, ont tant contribué à intensifier la crise.

Tout cela explique pourquoi la Suisse n'a subi que bien après l'Amérique et l'Angleterre la ré-

percussion du malaise international.

Pendant les années de prospérité, alors que le gain était relativement facile, notre peuple a économisé. Cela ressort nettement de l'affermissement de nos finances publiques et privées, en particulier, de la consolidation de nos banques et de notre industrie. De 1925 à 1930, la Confédération a réduit sa dette publique de plus de 230 millions de francs. Pendant cette même période, elle réussit en outre à constituer des réserves et fonds spéciaux dont le chiffre dépasse 200 millions. Cantons et communes équilibrent leurs budgets. Ils réduisent leurs dettes. En 5 ans, ils ont augmenté leur fortune nette de plus de 140 millions. Un effort aussi considérable a été possible parce qu'à l'époque de prospérité le contribuable suisse avait réalisé des gains importants et soigneusement épargné. Pendant cette même période, les banques ont porté leurs réserves ouvertes de 429 millions de francs à 645 mil-

⁽¹⁾ Discours prononcé au microphone, à Berne, le 24 octobre 1931.